

## **Position de Swiss Textiles concernant la modification de la loi sur le tarif des douanes (suppression des droits de douane pour les biens industriels)**

### **Swiss Textiles appuie le démantèlement tarifaire sur les produits industriels**

- Qu'ils soient manufacturiers ou non, les droits de douane majorent de quelque 264 millions de francs par an les coûts d'approvisionnement des entreprises suisses du textile et de l'habillement. Notre industrie serait donc de loin la plus fortement concernée par ce changement. Les coûts ont un impact négatif sur la compétitivité internationale de notre industrie d'exportation.
- Les droits de douane sur les textiles et l'habillement se montent respectivement à 5,2 et 4,0 pour cent en moyenne. En raison des règles d'origine restrictives concernant les textiles et l'habillement, on ne peut appliquer les accords de libre-échange (ALE) que de manière limitée. Les entreprises doivent passer à des processus tels que le perfectionnement actif / passif pour réduire les coûts d'importation. Ces procédures entraînent un lourd poids administratif, tant pour les douanes que pour les entreprises. Un démantèlement tarifaire les supprimerait. Une grande partie des taxations provisoires, des perceptions subséquentes, des recours et des procédures pénales serait également supprimée. Un démantèlement tarifaire non seulement réduirait la charge administrative des autorités et des entreprises, il augmenterait aussi la sécurité juridique pour les entreprises.
- L'interdiction du remboursement des droits de douane dans le cadre de l'ALE avec l'UE, notamment, proscrit la demande de préférence pour une marchandise lors de l'exportation, lorsque les produits manufacturés ont déjà bénéficié de la transformation active lors de l'importation de la matière première utilisée. L'UE n'est pas prête à renoncer à l'interdiction de cette ristourne. Il en résulte des coûts pour les entreprises suisses, soit pour les importations soit pour les exportations. Un démantèlement tarifaire supprimerait la nécessité d'un trafic de traitement actif et torpillerait ainsi l'interdiction de remboursement des droits de douane. Cela rendrait les entreprises plus compétitives.

### **Arguments fallacieux des opposants**

- «Les pays en développement perdraient leur avantage préférentiel»: par rapport aux partenaires de l'ALE de la Suisse, comme la Chine, l'UE et le Japon, les pays en développement sont désavantagés. Avec un démantèlement tarifaire, au lieu de la moitié des droits de douane au secteur du textile et de l'habillement, ils ne n'en paieraient plus du tout et les justificatifs du SGP tomberaient.
- «Le Trésor fédéral aura un déficit de 540 millions»: 1) En reconnaissant la politique de libre-échange suisse comme un élément important de la politique économique extérieure, le Parlement donnerait le signal de son renoncement aux recettes douanières. 2) L'augmentation des recettes fiscales due à l'activité économique supplémentaire générée compenserait 30 pour cent des pertes douanières. 3) En supprimant des procédures douanières coûteuses, l'administration économiserait des ressources. 4) Les recettes destinées à l'administration coûtent aux entreprises nationales et aux consommateurs. 5) Le budget fédéral est en mesure de supporter des rentrées plus faibles.
- «Les consommateurs n'en seraient pas bénéficiaires»: Les réductions des coûts pour les consommateurs sont estimés à CHF 350 Mio. Black Friday, soldes permanents, commerce en ligne et tourisme des achats, l'industrie de l'habillement subit d'énormes pressions concurrentielles et ajuste constamment ses prix à la baisse. Les petits envois en provenance de l'étranger et les achats qui y sont faits par les consommateurs finaux à l'étranger sont exonérés de droits de douane. Tandis que le commerce de gros et de détail de la Suisse ne profite pas d'une exonération des droits de douanes. Pourtant il crée des emplois en Suisse.
- «Perte du pouvoir de négociation»: l'importance des droits de douane dans les négociations de l'ALE a diminué: 1) Les ALE couvrent d'autres domaines, tels que la «propriété intellectuelle», les «investissement», entre autres. 2) La majorité des pays avec lesquels la Suisse n'a pas encore

d'ALE bénéficient déjà d'une réduction de droits de douane d'au moins 50 pour cent et/ou ces pays sont surtout intéressés par le secteur agricole.

**Exemples d'entreprise**

- Une entreprise de tissage de la Suisse orientale a des frais de douanes de CHF 450'000 par année.
- Une entreprises d'habillement coud ces produits en Moldavie. Elle applique le régime du perfectionnement passif pour réduire les couts d'importation. Pour cet application l'entreprise est obligée de tenir une comptabilité de matières. L'entreprise investit une demie journée par semaine (c'est-à-dire un volume de travail de 10 pourcent) pour l'administration du perfectionnement passif.
- Une entreprise de tissage et de finissage a des frais de douanes de CHF 80'000 par année.
- Etc.

**Simplification de la structure tarifaire**

Swiss Textiles est favorable à une simplification de la structure tarifaire, même dans la mesure où les avantages paraissent plutôt faibles. Une simplification de la structure tarifaire au niveau international de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) apporterait une valeur ajoutée significative. Ce serait bien que la Suisse donne l'exemple. La simplification du tarif douanier créerait toutefois une charge administrative initiale portée par les entreprises. Il est donc important que ce changement se fasse en même temps que la révision du système harmonisé et de l'application du programme de transformation DaziT.

**Pour toutes questions:** Peter Flückiger, directeur (044 289 79 79, [peter.flueckiger@swisstextiles.ch](mailto:peter.flueckiger@swisstextiles.ch))